

Extrait du El Correo

<http://elcorreo.eu.org/La-9e-chambre-du-TGI-a-estime-qu-il-n-y-avait-Pas-de-prejudice-pour-les-clients-apres-que-le-Credit-Agricole-les-ait-abandonne-a-leur-sort>

**La 9e chambre du TGI a estimé
qu'il n'y avait "Pas de
préjudice pour les clients"
après que le Crédit Agricole
les ait abandonné à leur sort
et que soient perdues toutes
leurs économies.**

Date de mise en ligne : mercredi 12 janvier 2005

- Empire et Résistance - Banques -

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Une quarantaine de clients argentins d'une filiale du Crédit agricole qui demandaient à la banque française réparation de son comportement lors de la crise financière de 2001-2002, ont été déboutés mercredi par le tribunal de grande instance (TGI) de Paris.

Trente-sept clients de la Banco Bisel sur quelque 280.000 avaient saisi la justice française, estimant que la "banque verte" les avait entretenus dans l'idée que sa filiale argentine n'aurait pas à subir les effets de la crise financière argentine de fin 2001-début 2002, du fait de son assise internationale.

La 9e chambre du TGI, présidée par Christian Hours, a débouté "les demandeurs de l'ensemble de leurs prétentions", estimant notamment qu'ils ne démontraient pas avoir subi un véritable préjudice à cause du départ précipité du Crédit agricole d'Argentine.

Du fait du retrait du Crédit agricole, les activités de Bisel sont passées en mai 2002 sous le contrôle de Banco Nacion, la première banque du pays et les épargnants se plaignent de ne pas avoir pu retrouver leurs avoirs, au sein de la Nuevo Banco Bisel.

"La preuve n'est pas rapportée de la réalité des dommages allégués dans la mesure où il n'est pas établi que les sommes transférées dans les livres de la Nuevo Banco Bisel soient irrécouvrables", affirme le jugement.

PARIS, 12 jan 2005 (AFP) -